



Communiqué de presse

Besançon, le 14 avril 2015

Débat public Center Parcs : les conditions pour un réel débat sont-elles réunies ?

L'ampleur et l'impact environnemental des projets de Center Parcs de Poligny (39) et du Rousset (71) ont suscité la mise en place d'un débat public dont les réunions vont se dérouler du 23 avril jusqu'au 6 juillet : soit 2 mois 1/2.

Les valeurs de transparence, d'équité et d'indépendance mises en avant par la Commission Nationale du Débat Public sont aussi les nôtres. Nous attendons qu'elles soient aussi celles des collectivités territoriales et de Pierre et Vacances.

Les conditions favorables au débat sont-elles réunies ?

Pour un débat démocratique réel et sain, ces valeurs devront être étayées sur une conception qui le permette : un périmètre adéquat en termes de géographie, de finance, de thématique, de fiscalité ; une évaluation des risques à la hauteur des enjeux ; une analyse des porteurs du projet ; une analyse sans externalisation de certaines composantes.

En dehors du respect de ces critères le débat ne serait qu'un déshonneur pour les participants et une opération de marketing pour Pierre et Vacances et sans doute aussi pour les collectivités territoriales.

Or pourquoi le débat a-t-il été circonscrit à une partie du département de la Saône-et-Loire et du Jura alors que ces projets concernent tous les contribuables de ces 2 départements ? Pourquoi à ce jour les études d'impact n'ont-elles pas été communiquées alors que ces documents sont incontournables pour le débat ? Un débat d'une durée de 2 mois 1/2 est-il suffisant alors que depuis 2008 Pierre et Vacances travaille à ces projets comme en font foi les deux sociétés qu'il a créées à cette date sur Poligny et le Rousset pour ces deux projets ? Quelle est la part du budget du débat apportée par Pierre et Vacances et pour quelles dépenses ?

Pour que le débat soit équitable, lors des réunions tous les points de vue devront pouvoir s'exprimer dans le respect de l'intérêt général.

Toutes les questions trouveront-elles réponse ?

Ces projets soulèvent également de nombreuses questions. Les importants investissements d'argent public sont-ils justifiés ? Peut-on se satisfaire de la création d'emplois précaires ? Ces projets sont-ils en adéquation avec les orientations politiques régionales et départementales pour le tourisme ? Sont-ils compatibles avec les enjeux du réchauffement climatique, avec les déficits en eau actuels et annoncés pour la région ainsi que la fragilité des milieux karstiques ? Enfin peut-on réellement compenser l'artificialisation de ces espaces naturels ?

En tant qu'associations de protection de la nature, fervents défenseurs de la démocratie participative et du dialogue environnemental, citoyens soucieux de l'utilisation de l'argent public, nous apporterons nos contributions au débat afin que ces projets soient analysés à la lueur de l'ensemble des intérêts, sociaux, économiques et environnementaux, faisant tous partie intégrante de l'intérêt général.

Contacts presse

Pascal Blain, 03 81 80 92 98

FNE Franche-Comté

Thierry Grosjean, 09 71 38 89 64

CAPEN 71

FNE Franche-Comté, contact@fne-franche-comte.fr

Jura Nature Environnement, contact@jne.asso.fr

LPO Franche-Comté, franche-comte@lpo.fr

CPEPESC, contact@cpepesc.org

Le Pic Noir, contact@lepicnoir.fr

Bourgogne Environnement Nature,

bourgogne-environnement-nature@clapen21.fr

CAPEN 71, contact@capen71

Le Geai du Rousset, geaidurousset@gmail.com